

N<sup>os</sup> 329-330

JANVIER-JUIN 2019

REVUE  
DE  
LINGUISTIQUE ROMANE  
PUBLIÉE PAR LA  
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

---

Razze latine non esistono: ..... esiste *la latinità*

---

Tome 83

---



STRASBOURG  
2019

EXTRAIT

# REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE (RLiR)

Anciens directeurs :

A.-L. TERRACHER, P. GARDETTE, G. TUAILLON, G. STRAKA, G. ROQUES

---

La RLiR est publiée par la *Société de Linguistique Romane*

## DIRECTEUR :

Martin GLESSGEN

Professeur à l'Université de Zurich /  
Directeur d'Études à l'EPHE/PSL, Paris

## DIRECTEURS ADJOINTS :

André THIBAUT

Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne

Paul VIDESOTT

Professeur à l'Université de Bolzano

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Monica CASTILLO LLUCH, Professeur à l'Université de Lausanne

Jean-Pierre CHAMBON, Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne

Jean-Paul CHAUVEAU, Directeur de recherche émérite au CNRS

Gerhard ERNST, Professeur émérite de l'Université de Ratisbonne

Hans GOEBL, Professeur émérite de l'Université de Salzbourg

Sergio LUBELLO, Professeur à l'Université de Salerne

Pierre RÉZEAU, Directeur de recherche honoraire au CNRS

Gilles ROQUES, Ancien directeur de la Revue

Fernando SÁNCHEZ MIRET, Professeur à l'Université de Salamanque

## COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Stefano ASPERTI, Professeur à l'Université de Rome

Reina BASTARDAS, Professeur à l'Université de Barcelone

Eva BUCHI, Directrice de recherche à l'ATILF

Rosario COLUCCIA, Professeur à l'Université de Lecce

Frédéric DUVAL, Professeur à l'École nationale des chartes

Steven DWORKIN, Professeur à l'Université de Michigan

Brenda LACA, Professeur à l'Université de Paris 8

Jutta LANGENBACHER-LIEBGOTT, Professeur émérite de l'Université de Paderborn

Adam LEDGEWAY, Professeur à l'Université de Cambridge

Célia MÁRQUES TELLES, Professeur à l'Université de Bahia

Gioia PARADISI, Professeur à l'Université de Rome

La RLiR est publiée régulièrement en deux fascicules (juin et décembre) formant un volume annuel de 640 pages (v. pour sa version électronique <[www.eliphi.fr](http://www.eliphi.fr)>, ELiPhi numérique). Les communications relatives à la rédaction de la Revue doivent être adressées à M. Martin GLESSGEN, les articles et les comptes rendus en format PDF et DOC: <[glessgen@rom.uzh.ch](mailto:glessgen@rom.uzh.ch)>, les ouvrages pour comptes rendus à l'adresse postale: Universität Zürich, Romanisches Seminar, Zürichbergstr. 8, CH 8032 Zürich.

Les auteurs d'articles et de comptes rendus doivent être membres de la *Société de Linguistique Romane*. Les articles et comptes rendus de la RLiR sont soumis à une procédure d'examen par les pairs conforme aux directives ISSAI 5600 et ISSAI 30 de l'*Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques* (<[www.intosai.org](http://www.intosai.org)>; en particulier <<http://www.intosai.org/fr/issai-executive-summaries/detail/article/issai-5600-peer-review-guideline.html>>).

Pour la mise en forme des articles et des comptes rendus, on utilisera les feuilles de style disponibles pour la RLiR (qui peuvent être téléchargées à partir du site internet de la Société: <[www.sliir.org](http://www.sliir.org)>, ou requises à l'assistant de rédaction, M. Dumitru KIHAI: <[slir@rom.uzh.ch](mailto:slir@rom.uzh.ch)>). Pour les sigles et les abréviations utilisés dans la Revue, voir la liste disponible en ligne: <<http://www.sliir.org/revue-linguistique-romane/sigles-et-listes-dabreviations-2/>>.

## L'étymologie de fr. (argot) *pègre*\*

L'étymologie du mot français *pègre* subst. masc. "voleur, escroc" (depuis 1799) puis subst. fém. "groupe social formé par les voleurs, les escrocs, les souteneurs, les voyous" (depuis 1829; gloses du TLF) a suscité plusieurs propositions dont aucune n'a tenu compte de l'histoire du mot en français, du contexte de ses premières attestations, ni de ses cognats et formes apparentées. Au regard de ces trois paramètres, nous proposons de rattacher fr. *pègre* à judéo-allemand *pejger* subst. masc. "cadavre; (en part.) carcasse impropre à la consommation", complétant ainsi le dossier, paru en 2017 dans la *Revue de linguistique romane*, des cas de contact similaires entre ces deux langues.

### 1. Étymologies proposées antérieurement

L'étymologie la plus communément admise fait venir ce mot de prov. *pega*, *pego* "poix, glu": elle a été proposée pour la première fois par Sainéan (1912, 415), avant d'être reprise par le FEW (8, 425a, PICĀRE) et le TLF, qui, par une juste précaution, ajoute tout de même: « origine incertaine ». Sainéan avançait une étape intermédiaire *pego* (à Marseille) "larron des quais", dont l'évolution sémantique reposait, fragilement, sur l'image du voleur qui a « les doigts qui collent ». Toutefois, cet emploi de *pego* ne paraît pas attesté ailleurs que chez Sainéan; à supposer qu'il soit fiable, resterait à expliquer la présence de *-r-* et le canal d'introduction de l'emprunt dans l'argot des malfaiteurs parisiens. Les emprunts de l'argot au provençal sont généralement anciens, contrairement à celui-ci, qui, comme le dit Sainéan lui-même, est un « terme récent de jargon devenu populaire », et aucune forme régionale intermédiaire ne se présente dans les sources connues.

Une autre étymologie romane, proposée par Littré, consistant à faire dériver ce mot de *PIGER*, soit en postulant un emprunt intraroman, soit, comme le fait Esnault (1965, 479) qui, en dépit de l'absence d'attestations anciennes, fait venir le mot de « l'ancien français *pegre* "lâche" (variante de *pigre*) », forme

---

\* Une première version de ce texte a bénéficié de la relecture et des remarques de MM. Jean-Pierre Chambon et Jean-Paul Chauveau. Qu'ils en soient ici remerciés.

non retrouvée ailleurs et absente de FEW (8, 445a, PIGER). Cette étymologie a été écartée sans ménagement par le FEW du fait du caractère inexplicable du changement sémantique qu'elle supposerait. Ces étymologies ont été examinées plus tard, avec suspicion, par Best (1963-1964, 355) au détour d'un propos sur l'origine d'esp. *pícaro* subst. masc. "marginal astucieux", dérivé selon lui d'hébr. פֶּגְרָה *péghēr* subst. masc. "carcasse, cadavre" (Jastrow 1950, 2, 1136a). Autant le rattachement d'esp. *pícaro* à cet étymon est douteux, autant fr. *pègre*, quoique Best, qui s'en est approché, ne l'ait pas clairement proposé, a toutes chances d'avoir en effet ce mot hébreu comme *etimologia remota*, par le biais d'une autre variété<sup>1</sup>. Hébr. פֶּגְרָה *péghēr* a été emprunté par le judéo-allemand d'Allemagne et d'Alsace où il a donné les formes *peger* et (avec diphtongaison, usuelle dans certaines variétés, de la syllabe accentuée) *pejger* "cadavre, carcasse (notamment, carcasse impure, impropre à la boucherie et donc rejetée)", empruntées de là en rotwelsch (argot des malfaiteurs allemands) avec développement sémantique: *peger* subst. masc. "charogne; rebut", au moins depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle (Klepsch 2014, 348-350).

## 2. Données positives sur les débuts de *pègre* en français

Les premières données chronologiques sur l'histoire de ce mot présentées par la lexicographie générale (FEW et TLF) et argotique (Esnault) apparaissent aussi complètes que possible et une nouvelle recherche<sup>2</sup> n'a pas permis de les enrichir. En revanche, y regarder à deux fois permet d'en tirer de nouvelles conclusions.

Le mot est attesté pour la première fois en français chez le célèbre écrivain parisien Louis-Sébastien Mercier, dans l'argot des « nouveaux voleurs » parisiens, dans le *Nouveau Paris*, suite publiée en 1799 du *Tableau de Paris* (Esnault et le TLF, qui donnent la référence, indiquent à tort 1797)<sup>3</sup>. Voici le paragraphe entier :

<sup>1</sup> En effet, à partir du principe de bon sens – mais trop souvent oublié lorsque l'on s'aventure dans des étymologies 'exotiques' – que, lorsqu'on postule un cas d'emprunt, il faut s'assurer que son canal d'introduction (soit, la situation de contact dont il résulte) est attesté ou plausible, on rappellera que, sauf pour des emprunts savants par voie livresque, l'essentiel des hébraïsmes des langues modernes de l'Europe sont nécessairement passés par une variété intermédiaire, le plus souvent parlée par des Israélites, les seuls à être en contact diglossique direct avec l'hébreu.

<sup>2</sup> Notamment, par entrée systématique de toutes les variantes possibles du mot dans les outils de recherche numériques *Frantext*, *Gallica*, *Internet Archive* et *Google Books*.

<sup>3</sup> La première édition du *Nouveau Paris*, celle de Paris, n'est pas datée sur la pièce de titre, mais son *Avant-propos* est daté du 10 frimaire an VII (30 novembre 1798), ce

## Chapitre XLI. Nouveaux voleurs. [...]

Les nouveaux voleurs sont beaucoup plus hardis que les anciens ; ils recommandent à celui qui doit entrer le premier en cas d'enfoncement de porte, de ne pas s'occuper de minuties, comme du linge et autres effets ; mais bien des bijoux, argenterie et objets de valeur car, disent-ils entr'eux, il faut laisser cela aux *petits paigres*, c'est-à-dire, les petits voleurs. Ils n'oublient pas de faire les menaces les plus fortes à celui qui serait assez lâche pour *manger le morceau*, c'est-à-dire, découvrir le larcin. (Mercier [1799], 2, 73)

Cette occurrence, ignorée de Sainéan, a été connue de Ferdinand Brunot (1939, 237) qui ne l'a, hélas, pas commentée. Pourtant, on peut y remarquer que :

(1) Mercier, très attentif, comme à son habitude, à la microsociologie parisienne, décrit les usages de « Nouveaux voleurs », soit, d'un groupe d'opportunistes qui ont basculé dans le crime au moment de la Révolution, et qui ne se confondent pas avec les anciennes bandes de malfaiteurs argotiers d'Ancien Régime. Il y a grande apparence que leur argot est aussi nouveau qu'eux et ne s'inscrit pas dans la continuité de pratiques argotiques antérieures. Il faut donc chercher quelles ressources linguistiques ce nouvel argot a pu avoir à sa disposition pour se constituer un stock lexical inintelligible du profane. Or, une page plus loin, Mercier ajoute, au sujet des fréquentations de ces nouveaux voleurs, la remarque suivante :

Ils ont des endroits qu'ils nomment *tapis francs*, où ils partagent le fruit de leurs travaux. Ils ont aussi des recéleurs, tels que Juifs, orfèvres et prêteurs sur gages, qui leur achètent à vil prix les vols qu'ils ont faits, et les changent sur-le-champ de nature. ([1799], 2, 75-76)

C'est là la situation-type de contact dans laquelle des diastratismes sont sujets à passer d'un groupe à un autre : on n'est pas loin de ce que disait Sainéan des « éléments hébreux dans l'argot allemand » : « ils y ont pénétré par l'intermédiaire du judéo-allemand parlé par les individus juifs affiliés aux bandes de voleurs » (1903, 195). Or, les juifs travaillant avec les voleurs parisiens sous le Directoire, ceux dont parle Mercier, sont bien des juifs allemands (et non, par exemple, des Méridionaux, fort minoritaires et peu adonnés à ces activités), tels que ceux signalés à la même époque par Delmaire (2011) comme faisant partie de bandes de délinquants profitant du chaos révolutionnaire. La place prise par certaines dynasties de juifs allemands dans les

---

qui empêche de tenir la première édition pour antérieure au début de 1799 (comme l'a déjà remarqué Lacombe 1887, 64). La seconde, à Brunswick, porte la date de 1800. Le *Nouveau Paris* contient, toutefois, des textes composés par Mercier avant la fin de son séjour dans les geôles de Robespierre en 1794 et 1798.

affaires parisiennes de recel est encore mentionnée au siècle suivant. Maxime Du Camp (1869, 634) signale même que « le jargon hébraïco-germain qu'ils parlent entre eux est incompréhensible et sert encore à égayer les recherches. Ils sont les premiers recéleurs du monde, et dissimulent leurs actions derrière un métier ostensiblement exercé ».

(2) Le mot figure accompagné d'un adjectif qui semble former avec lui une locution : *petits paigres*, tout en italiques dans le texte. Mercier glose certes « petits voleurs », mais ceux qui parlent sont eux-mêmes des (grands) voleurs. Plutôt que d'y voir un mot leur servant expressément à désigner d'autres voleurs, leurs semblables, ce qui serait de peu d'utilité dans un cryptolecte, il faut déduire ici un emploi : *petit paigre* (dans l'argot des voleurs) « subalterne parmi le groupe des locuteurs », voire, d'après le contexte, « (terme de mépris à l'endroit d'une catégorie de voleurs particulièrement mesquins) ». De là, l'évolution sémantique à partir de judall. *pejger* / rotwelsch *peger* subst. masc. « charogne (mise au rebut); rebut » s'entend sans mal. Les occurrences suivantes de *paigre* / *peigre* / *pègre* sont toujours accompagnées d'un qualificatif, ce qui tend à confirmer ce parcours sémantique : en 1821, dans l'argot des voleurs du bague de Brest, « c'est un bon pègre » (Dubois 1944, 196); chez Victor Hugo en 1831 : « Ma femme est, à ce que m'a dit un vieux peigre qu'on appelle chez nous le duc d'Égypte, un enfant trouvé ou perdu, ce qui est la même chose » (*Notre-Dame de Paris*, 1832, 296 [*peigre* est, littérairement parlant, un anachronisme dans le récit moyenâgeux]) : *bon pègre*, *vieux peigre* semblent faire locution; le sens exact ne se laisse pas déterminer précisément mais rien n'indique que l'on ait clairement affaire au sémème « voleur ». Vidocq, en 1836, ne mentionne le mot, à plusieurs reprises, que dans la locution *pègre de la haute* « malfacteur de grande envergure » (Sainéan 1912, 415). Bien plus tard, en 1862, dans *Les Misérables*, Hugo écrit encore : « Le pègre s'appelle *le pauvre pègre* » : ce commentaire métalinguistique confirme que la fréquence des occurrences de *pègre* + qualificatif n'est pas un hasard. Au contraire, il paraît clair qu'initialement, lorsque le mot est employé par des voleurs, il n'est qu'un terme de mépris qui a besoin d'un qualificatif pour prendre son sens.

(3) La graphie *-ai-*, encore attestée jusqu'en 1829 (Weil 1945, 272), suggère une survivance de la prononciation diphtonguée judéo-allemande [-ej-], avant que la forme *pègre* ne la remplace. Celle-ci apparaît, ponctuellement, en 1821 (Dubois 1944, 196); *paigre* se maintient à côté d'une troisième forme *peigre* (en 1829, chez Victor Hugo, dans *Le Dernier Jour d'un condamné*, puis en 1831, dans l'extrait cité *supra*). Ces deux formes et leur chronologie par rapport à *pègre* confirment la possibilité d'une conservation, dans un premier temps, de la diphtongue de l'étymon, ou plutôt d'un processus de monophthongaison graduelle.

### 3. Confirmation par le contexte lexical

D'autres mots de la même famille, aujourd'hui tombés en désuétude, confirment l'hypothèse. Sainéan (1912, 415) qui ne connaît pas l'attestation chez Mercier, mentionne *pégreuner* verbe intrans. "mourir de faim", *pégrenne* subst. fém. "misère, faim" et *pégreonné* adj. qual. ou part. pas. "affamé", tous d'après Vidocq. Plutôt que des dérivés formés en français, comme le laisse entendre Sainéan (et le FEW, qui les range aussi sous PĪCARE), ces mots sont, respectivement, un emprunt simple, une rétroformation et un participe passé, de judall. *pejgern*, *pëigeren* verbe intrans. "être malade; mourir, crever", formé sur *pejger* et largement attesté en judéo-allemand ainsi qu'en rotwelsch et dans une multitude d'argots allemands<sup>4</sup> dont tous ne connaissent d'ailleurs pas le substantif *pe(j)ger* (Klepsch 2004, 349). Esnault (1965, 466), qui atteste *pégraine*, dès 1821 (d'après Ansiaume, qui, lui, l'écrivait *paigraine*, d'après l'édition de Dubois (1944, 196)), et *pégrener*, leur attribue leur juste étymon, selon lui par l'intermédiaire du rotwelsch. S'il ne leur a pas associé *paigre* / *pègre*, c'est peut-être pour avoir été trompé par l'apparente antériorité de l'attestation de 1797 (1799), qui paraissait faire basculer ce mot dans un autre siècle, dans l'« argot ancien », alors qu'elle n'est due qu'à l'acuité du précurseur Mercier et au hasard qui l'a amené à noter ce mot avant la mode argotique des années 1820, dont participent Hugo et Vidocq, et à la faveur de laquelle ont surgi la série des occurrences postérieures de ces mots introduits dans les années de la Révolution. L'existence de toute cette famille d'emprunts incontestablement dérivés de *pejgern*, introduits à peu près simultanément dans l'argot parisien de la pègre – c'est le cas de le dire – au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, nous semble de nature à écarter, s'il le faut, le doute quant à l'origine du substantif *paigre* / *pègre*.

Ajoutons-y un indice supplémentaire de l'origine proprement judéo-allemande plutôt que rotwelsch du mot: la confirmation de la productivité lexicale du contact entre argot parisien et judéo-allemand, dans le même registre sémantique, à la période concernée. Judall. *pejger* et *pejgern* ne sont pas les seuls mots d'origine judéo-allemande à être passés en français général par le biais de l'argot parisien; nous en avons décrit plusieurs autres dans notre article de 2017. Parmi eux, on rapprochera en particulier: (1) le quasi-contemporain *traiffe* adj. qual. "dont il faut se méfier (à propos d'une personne

<sup>4</sup> Et de là, en « yéniche », langue spéciale d'un groupe d'artisans itinérants des régions rhénanes, et même dans certains dialectes de Franconie, toujours d'après Klepsch. Hors du champ d'étude de la romanistique, l'argot néerlandais (appelé 'bargoens') comprend aussi une forme déparcellarisée de notre substantif sous la forme *pejger* subst. masc. "mort" (Esnault 1965, 466).

ou d'une situation), suspect, douteux", dont la première attestation française est chez Vidocq, encore et toujours, à Paris en 1829, emprunté à judall. *trefe / trejfe* "prohibé, impur", d'hébr. טרפה *terepa* de même sens, dans lequel *-ai-* note aussi l'issue de judall. [ej], et (2) les diverses formes argotiques prises en français par son antonyme judall. *koscher* adj. qual. "licite au regard de la loi mosaïque (en parlant d'un aliment)", emprunté à hébr. כשר *kašer* de même sens. Ces deux mots relèvent, en judéo-allemand comme en hébreu, du même ensemble sémantique de l'impureté rituelle (en particulier de la boucherie israélite) auquel renvoie aussi judall. *pejger* subst. masc. "carcasse impropre à la boucherie" (comme son étymon פגג *péghēr*), sémème perdu en rotwelsch. Le fait que cet afflux lexical judéo-allemand relève de près ou de loin de la boucherie ne doit pas étonner : on sait que l'écrasante majorité des juifs d'Allemagne et d'Alsace étaient maquignons et en particulier marchands de vaches, lorsqu'ils n'étaient pas bouchers (Raphaël 1980) : ce vocabulaire technique, connu de tous les judéo-germanophones, sans équivalent exact dans le lexique général, s'est d'autant plus facilement déparcellarisé qu'il devait être fréquent dans le discours de cette minorité. Ces quelques indices sémantiques, ajoutés à celui de la diphtongue, permettent d'écarter le canal d'introduction rotwelsch pour ne conserver que l'hypothèse d'un emprunt direct de l'argot parisien des « nouveaux voleurs » au parler des juifs rhénans présents à Paris à l'époque de la Révolution. L'évolution postérieure de fr. *pègre* en substantif féminin, bien décrite dans la lexicographie (à partir de 1829 pour la forme *paigre* fém. puis 1839 pour la forme *pègre*, d'après des attestations citées par Weil (1945, 272) et jamais antdatées depuis) et qui supplante *pègre* subst. masc. au cours du XX<sup>e</sup> siècle, n'apporte rien de plus aux considérations étymologiques ; remarquons cependant que, sous sa forme actuelle, fr. *pègre* subst. fém. est le plus largement employé des emprunts déparcellarisés du français au judéo-allemand et peut-être le seul à ne plus porter aucune trace de son marquage diastratique initial.

Enfin, l'étymon hébreu initial, פגג *péghēr*, outre de nombreux dérivés dans les vocabulaires spéciaux des juifs en domaine roman, dont fr. (vocabulaire spécial des juifs du Comtat en 1895) *péguer* subst. masc. "cadavre" (Hirschler 1895, 47) et judit. (Piémont et Venise) *pégher* subst. masc. "mort ; cadavre ; pauvre diable" (duquel sont tirées diverses formes verbales, sans passage par le judéo-allemand, dont judpiém. *pigheriè*, *pegariè* "mourir"), a donné, dans le lexique roman, une autre forme déparcellarisée, en argot général de Ferrare : *pigrir* "mourir" (Aprile 2012, 171).

#### 4. Références bibliographiques

- Aprile, Marcello, 2012. *Grammatica storica delle parlate giudeo-italiane*, Salento, Congedo.
- Best, O.F., 1963-1964. «Para la etimología de pícaro», *Nueva Revista de Filología Hispánica* 17/3-4, 352-357.
- Brunot, Ferdinand, 1939. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. 10 (*La langue classique dans la tourmente*), Paris, Armand Colin.
- Delmaire, Danielle, 2011. «Communautés juives du nord de la France et délinquance sous la Révolution», *Archives juives* 44/2, 44-58.
- Dubois, Michel, 1944. «Argot en usage au bagne de Brest en 1821», *Le Français moderne* 12/2-3, 195-205.
- Du Camp, Maxime, 1869. «Le clan du vol à Paris: ses catégories et ses refuges», *Revue des deux mondes* 81/3, 627-662.
- Esnault, Gaston, 1965. *Dictionnaire historique des argots français*, Paris, Larousse.
- Hirschler, Raoul, 1895. «Vocabulaire judéo-comtadin», in: *Annuaire israélite pour l'année religieuse 5656 (du 19 Septembre 1895 au 7 Septembre 1896)*, Toulouse, l'auteur.
- Jastrow, Marcus, 1950. *A Dictionary of the Targumim, the Talmud Babli and Yerushalmi, and the Midrashic Literature*, New York, Pardes Publishing House.
- Klepsch, Alfred, 2004. *Westjiddisches Wörterbuch, auf der Basis dialektologischer Erhebungen in Mittelfranken*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Lacombe, Paul, 1887. *Bibliographie parisienne, Tableaux de mœurs (1600-1880)*, Paris, P. Rouquette.
- Mercier, Louis-Sébastien, [1799]. *Le Nouveau Paris*, Paris, Fuchs, Ch. Pougens et Ch. Fr. Cramer.
- Nahon, Peter, 2017. «Notes lexicologiques sur des interférences entre yidich et français moderne», *RLiR* 81, 139-155.
- Raphaël, Freddy, 1980. «Les Juifs de la campagne alsacienne: les marchands de bestiaux», *Revue des sciences sociales de la France de l'Est* 9, 220-245.
- Sainéan, Lazare, 1903. «Essai sur le judéo-allemand», *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* 12, 90-138, 176-196.
- Sainéan, Lazare, 1912. *Les Sources de l'argot ancien*, t. 2 (*Le dix-neuvième siècle*), Paris, Champion.
- Weil, Armand, 1945. «Notes sur le vocabulaire du XIX<sup>e</sup> siècle (suite et fin)», *Le Français moderne* 13, 271-298.

